

**VOLLEY DE
PLAGE MIXTE**
COLLÈGES

MANICHE
SPORT
21-22
32

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales », complémentaire à la fiche sport spécifique.

<https://opuss.unss.org/article/74002>

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Volley-ball de Plage Mixte à 4

	COLLÈGES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Tous les élèves de Collège 1 CG ou 1 CF maximum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : <ul style="list-style-type: none"> • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.
TYPE DE JEU	à 4 et Mixte
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4 (2 Garçons + 2 Filles)
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6 (3 Garçons + 3 Filles)
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6 (3 Garçons + 3 Filles)
BALLON	Molten Beach Volley
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	1 set gagnant de 30 points secs (3x10 pts) 3 formules se succèdent : 2x2 Garçons/2x2 Filles/4x4 mixte. L'ordre des formules sera tiré au sort en début de chaque rencontre. Formule 1 : De 0 à 10 pts Formule 2 : De 11 à 20 pts Formule 3 : De 21 à 30 pts

NOMBRE DE SETS SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE OU PLUS	Les organisateurs peuvent en fonction des conditions adapter la formule de jeu
NOMBRE DE SETS « FINALE » CHAMPIONNAT DE FRANCE	1 set gagnant de 30 points secs (3x10 pts) 3 formules se succèdent : 2x2 Garçons/2x2 Filles/4x4 mixte. L'ordre des formules sera tiré au sort en début de chaque rencontre. Formule 1 : De 0 à 10 pts Formule 2 : De 11 à 20 pts Formule 3 : De 21 à 30 pts
MIXITÉ	Obligatoirement 2 Garçons + 2 Filles sur le terrain en permanence
TAILLE DES TERRAINS	8m x 16m
HAUTEUR DES FILETS	2,24

Modalités de qualification 16 équipes¹

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
IA 1	Amiens	Lille		1
IA 2	Créteil	Paris	Versailles	2
IA 3	Caen	Rennes	Rouen	1
IA 4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
IA 5	Besançon	Dijon		1
IA 6	Nantes	Orléans/Tours		2
IA 7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
IA 8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
IA 9	Montpellier	Toulouse		2
IA 10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
Total				15

+ **16^{ème}** place

- si **0** équipe des Ultramarins **1** équipe de l'Académie organisatrice ;
- si **1** équipe des Ultramarins Qualifiée ;
- si **2** équipes des Ultramarins Se référer au tableau du Règlement Fédéral.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- les dates sont régulièrement mises à jour dans le calendrier des championnats de France

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur OPUSS**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

¹ Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Composition des poules

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2019 selon la règle UNSS ci-dessous :

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2019	IA du 3 ^{ème} 2019	IA du 2 ^{ème} 2019	IA du 4 ^{ème} 2019
IA du 8 ^{ème} 2019	IA du 7 ^{ème} 2019	IA du 6 ^{ème} 2019	IA du 5 ^{ème} 2019
IA du 9 ^{ème} 2019	IA du 10 ^{ème} 2019	IA du 11 ^{ème} 2019	Ultramarin ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2019	IA du 14 ^{ème} 2019	IA du 13 ^{ème} 2019	IA du 12 ^{ème} 2019

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : match gagné 2 ou 3 sets à 0 (25 - 0)

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre en compte le quotient général entre les **points** marqués et ceux concédés ;
2. **Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité ;**
3. Si une égalité persiste, prendre en compte le quotient particulier entre les points marqués et ceux concédés ;
4. **Prendre l'équipe qui possède un Jeune Coach **non compétiteur** ;**
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

Points de Pénalité

1 carton rouge	= 2 points
Carton jaune et rouge ensemble (Expulsion du set)	= 3 points
Carton jaune et rouge dans deux mains distinctes (Disqualification du match)	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des points marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.

Annexe 1

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2020
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement**

NÉANT

Annexe 2

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2020 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement**

NÉANT